

# 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES Du 25 novembre au 10 décembre, 2008



## 16 Jours 2008 Demande d'Actions

Le 10 décembre 2008, une campagne émanant de la société civile a démarré afin de célébrer 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). A la tête de ce projet, un groupe d'activistes de renom connus sous le nom des « The Elders » (les aînés) vise à réaffirmer les principes de la DUDH à travers le message « Tout être humain a des droits ». En tant que partenaire de la Campagne des ONG du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la DUDH (DUDH 60), le Center for Women's Global Leadership (CWGL) travaille cette année sur des activités qui adressent les défis regardant les droits humains des femmes mondialement.

Durant le mois de mars, dans le cadre de la campagne *Tout être humain a des droits*, CWGL a honoré le thème des droits des femmes, mettant en valeur une palette thématique concernant les droits humains des femmes et soulignant le rôle central des femmes dans la réalisation des droits humains pour tous. CWGL a notamment organisé des événements pendant la Commission sur la Condition de la Femme, autour de la Journée Internationale de la Femme le 8 mars, et pendant la septième session du Conseil des Droits de l'Homme.

Formant part de la Campagne DUDH, CWGL a développé quatre demandes principales. La campagne de CWGL n'est pas exhaustive, c'est pourquoi nous vous invitons à vous joindre au plaidoyer en relation à ces points et d'autres thèmes reliés au message *Droits Humains pour les Femmes ↔ Droits Humains pour Tous: DUDH60*.

Cette année, la Campagne des 16 Jours se centre sur les points suivants:

### I. Soutenir les WHRD

**Revendication** : Protéger les droits des femmes défendant les droits humains et des défenseurs des droits des femmes afin qu'ils/elles puissent mener leurs actions sans que leur bien-être physique et mental ne soit menacé.

A travers le monde, des femmes engagées dans la défense de tous les droits humains sont attaquées à cause de leurs convictions politiques, leur identité en tant que militantes, et simplement parce qu'elles sont des femmes engagées politiquement. Des hommes et des femmes militants sont également assaillis et agressés précisément parce qu'ils/elles œuvrent pour les droits des femmes et contre les discriminations liées au sexe et à l'orientation sexuelle. Ces individus font face à des menaces de violence physique et de harcèlement, ce qui limite leur liberté de réunion, d'assemblée et d'expression, et leurs organisations sont menacées et leurs efforts politiques réprimés.

- Protéger les droits des femmes défendant les droits humains et des défenseurs des droits des femmes, et garantir que les coupables de violations soient traduits en justice, qu'ils soient des acteurs étatiques ou non-étatiques, des familles ou des communautés.
- Documenter et rapporter les violations des droits des femmes défendant les droits humains et des défenseurs des droits des femmes ainsi que les violations des droits relatifs au sexe et à l'orientation sexuelle.
- Confronter les contextes politiques tels que la montée des fondamentalismes qui affectent les droits des WHRD.
- Mettre en question la régulation de la sexualité consensuelle et les attaques contre la sexualité des femmes comme formes de répression et de sanction vis-à-vis de leurs actions politiques.
- Appeler les gouvernements et les donateurs à s'engager à contribuer des ressources pour implémenter les provisions de la déclaration de l'ONU concernant les défenseurs des droits humains.

## 2. En finir avec les violences faites aux femmes

**Revendication** : Garantir les droits des femmes de vivre sans violence et en finir avec l'impunité dont bénéficient les coupables de violations.

Les violences faites aux femmes constituent des violations des droits humains qui continuent d'affecter toutes les femmes partout dans le monde. Les femmes vivent ces violences non seulement en tant que femmes, mais aussi à travers l'intersection de leur genre avec d'autres facteurs tels que leur appartenance raciale et ethnique, leur statut socio-économique, leur culture, leur religion, leur âge, leur classe sociale, leur identité sexuelle, leurs handicaps ou leur nationalité. La fréquence de ces violences faites aux femmes constitue une crise globale de santé publique et un obstacle à l'égalité, au développement, à la sécurité et à la paix.

- Assurer un engagement concret de la part des états afin de protéger les femmes de ces violences et de punir ces actes violents, qu'ils soient commis par des acteurs étatiques ou non, à travers l'implémentation [de l'étude approfondie du Secrétaire général de toutes les formes de violence à l'égard des femmes](#), qui recommande que les gouvernements aient l'obligation de :
  - Garantir l'égalité entre les sexes et défendre les droits humains des femmes.
  - Etre à la tête du combat contre les violences faites aux femmes.
  - Mettre fin au décalage entre les conventions internationales et les lois, politiques et pratiques nationales, y compris l'accès à la justice et à des compensations pour les femmes victimes de violences.
  - Consolider leurs connaissances concernant toutes les formes de violences à l'égard des femmes afin de contribuer au développement de politiques et de stratégies adéquates.
  - Etablir et maintenir des stratégies multisectorielles efficaces coordonnées aux niveaux national et local.
  - Assigner des ressources et des fonds adéquats dans le but de réaliser ces objectifs.
- Inciter les organisations non-gouvernementales et internationales telles que les Nations Unies, la Banque mondiale, L'Organisation mondiale du commerce et le Fonds monétaire international à utiliser la fréquence des violences faites aux femmes comme indicateur pour mesurer les progrès d'un état vis-à-vis de l'application des objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs rapports sur le respect des engagements conformes aux conventions de l'ONU, et également comme indicateur afin de déterminer le rang d'un pays dans l'Indice de développement humain.
- Appeler les mécanismes régionaux à contrôler et/ou juger les cas où l'état ne respecte pas les droits humains des femmes.
- Appeler les individus et les communautés à être des acteurs responsables de changement en intervenant pour prévenir et dénoncer les violences faites aux femmes.
- Promouvoir une meilleure compréhension de la part de tous les acteurs des points d'intersection des violences faites aux femmes avec les situations de conflit armé, la pauvreté, [le Sida](#), le réchauffement climatique et les discriminations basées sur l'identité, notamment basées sur des différences de race, d'orientation sexuelle, de classe ou de religion.
- Augmenter sensiblement les contributions des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs afin d'éliminer la discrimination contre les femmes, de promouvoir l'égalité des sexes et de prévenir toutes formes de violences faites aux femmes. ([Où est l'argent pour les droits des femmes?](#))

## 3. Renforcer les structures de l'égalité des sexes à l'ONU

**Revendication** : Garantir la création d'une organisation pour les femmes renforcée au sein de l'ONU qui puisse défendre et promouvoir les droits humains des femmes ainsi que l'égalité entre les sexes, implémenter des mesures politiques globales, et produire des résultats concrets sur le terrain pour les femmes.

Au sein du système de l'ONU, les unités concernant les femmes sont fragmentées, manquent de fonds et de personnel, et le statut de leurs directions ne leur permet pas de participer aux prises de décision à un niveau élevé. De plus, les perspectives prenant en compte les problèmes de genre et les droits des femmes ne sont pas suffisamment considérées comme des priorités, que ce soit au niveau global ou national. Une nouvelle entité, renforcée et ayant un statut plus élevé, ainsi que davantage de ressources et de personnel, est nécessaire afin de

promouvoir l'autonomisation des femmes et d'assurer que l'égalité des sexes est réellement intégrée dans le cadre de l'ONU.

- Assurer que la nouvelle organisation pour les femmes ait une présence au niveau national et un mandat opérationnel renforcé.
- Créer un nouveau poste de Sous-secrétaire général à la direction de la nouvelle organisation, qui permettrait la représentation des femmes aux niveaux élevés de prises de décisions et de développement de mesures politiques au sein de l'ONU, aussi bien au niveau global que sur le terrain.
- Assurer que la nouvelle organisation pour les femmes reçoive un financement initial minimum de \$500 millions à \$1 milliard de dollars US, et que son budget continue d'augmenter sensiblement.
- Promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes à travers le système de l'ONU, y compris dans tous les procédés de réforme de l'ONU tels que les projets pilotes nationaux pour l'initiative « Une ONU » (One UN).
- Promouvoir la responsabilité au sein de la nouvelle organisation pour les femmes notamment à travers l'engagement significatif des organisations non-gouvernementales, particulièrement les organisations des femmes, dans ses processus en cours aux niveaux national et global.

#### 4. Développer le financement pour l'égalité des sexes

**Revendication :** Fournir les fonds nécessaires pour honorer les engagements concernant l'égalité des sexes et les droits humains des femmes à tous les niveaux et partout dans le monde.

Afin de faire des progrès significatifs dans le domaine de l'égalité des sexes, un engagement politique et financier soutenu est nécessaire. Des organisations œuvrant pour les droits des femmes ont souligné que les contradictions et le manque d'allocation de ressources financières de la part des états, des organisations humanitaires et des institutions financières internationales ainsi que leur incapacité de démontrer un engagement sans condition pour l'égalité des sexes a eu un effet défavorable sur la réalisation des droits humains des femmes ([Fundher](#)).

Les gouvernements, les états donateurs, les organisations humanitaires, les organisations pour le développement et les entités internationales doivent :

- S'engager à contribuer les ressources nécessaires pour les organisations œuvrant pour l'égalité des sexes et les droits humains des femmes.
- Investir dans la promotion des services pour les femmes en stimulant les débouchées et possibilités d'emploi ainsi que l'accès au capital, aux programmes de prêt et de crédit, et en garantissant que les lois concernant la propriété et l'héritage ne sont pas discriminatoires envers les femmes.
- Créer et implémenter des budgets consacrés aux problèmes liés au sexe et au genre dans toutes les institutions à tous les niveaux, du niveau local au niveau global.
- Honorer les engagements promis par les pays donateurs de fournir 0,7% en aide officielle au développement, tout en veillant à ce que cette aide ne soit pas restreinte par des conditions et à ce qu'elle soit adaptée aux besoins des femmes sur le terrain.

#### Center for Women's Global Leadership

160 Ryders Lane, Rutgers University, New Brunswick, NJ 08901-8555 USA

Tél: (1-732) 932-8782; Fax: (1-732) 932-1180; Courriel: [cwgl@igc.org](mailto:cwgl@igc.org)

<http://www.cwgl.rutgers.edu/16days/home.html>